



HAL
open science

Écueils de la fin d'un cycle de violence au Pays basque

Caroline Guibet Lafaye

► **To cite this version:**

Caroline Guibet Lafaye. Écueils de la fin d'un cycle de violence au Pays basque. *Revue des Sciences sociales*, 2021, 65, pp.18-33. <10.4000/revss.6284>. <hal-03418566>

HAL Id: hal-03418566

<https://hal.science/hal-03418566v1>

Submitted on 7 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

ÉCUEILS DE LA FIN D'UN CYCLE DE VIOLENCE AU PAYS BASQUE¹

Caroline GUBET LAFAYE²

(CNRS, Lisst - Université Toulouse Jean Jaurès)

Résumé : En 2016 s'amorce le désarmement d'ETA dont l'autodissolution advient en 2018 après un conflit de soixante années avec l'État espagnol. S'achève de la sorte un cycle de violence politique dont les aléas ne permettent pas de présager d'une stabilité pérenne sur le territoire. Nous analyserons les conditions dans lesquelles ce cycle s'est achevé pour considérer le rapport réciproque des parties prenantes du conflit et l'avenir de la situation politique sur le territoire basque. Pour apprécier cette dernière, nous nous appuyerons sur une enquête qualitative auprès de 69 militants anciennement impliqués dans des organisations armées basques non gouvernementales. Nous parcourrons, dans le détail, les dernières étapes de ce cycle de violence politique. Nous en soulignerons ensuite les écueils à la lumière des appréciations formulées par la partie prenante dite radicale du conflit. Enfin nous aborderons l'existence de conditions favorables à la pérennité d'une situation politique pacifiée sur le territoire.

Mots-clefs : Pays basque, paix, ETA, désarmement, réconciliation.

Abstract: In 2016, the disarmament of ETA begins, followed in 2018 by the self-dissolution of the group after a conflict of sixty years with the Spanish State. A cycle of political violence is thus ending, with no sign of lasting stability in the country. We will analyse the conditions in which this cycle came to an end in order to consider the reciprocal relationship between the parties involved in the conflict and the future of the political situation in Basque country. In order to assess this situation, we undertook a qualitative survey of 69 activists formerly involved in Basque non-governmental armed organisations. We will analyse the final stages of this cycle of political violence in detail. We will then highlight the pitfalls of the process considering the assessments made by the so-called radical stakeholders in the conflict. Finally, we will discuss the existence of favourable conditions for the sustainability of a peaceful political situation in the Basque country.

Key words: Basque country, peace, ETA, disarmament, post-conflict.

Introduction

« L'organisation terroriste *Euskadi Ta Askatasuna* (ETA), épuisée et pressée de toutes parts, s'est rendue hier à la mairie de Bayonne (France), dans un acte historique où elle a remis la géolocalisation de huit *zulos* (caches) avec des armes et du matériel à l'État français, représenté par son procureur. »³ (*El Mundo*, 9/04/2017) Alors que le quotidien espagnol titre

¹ Article publié dans *Revue des sciences sociales*, n° 65, 2021, p. 16-30.
<https://journals.openedition.org/revss/> [ISSN : 1623-6572]

² CNRS, Lisst - Université Toulouse Jean Jaurès. Contact : caroline.guibetlafaye@u-bordeaux.fr; c.guibetlafaye@wanadoo.fr.

³ Nous préciserons dans la suite du propos que les détails matériels donnés par *El Mundo* sont erronés.

sur la « réédition » d'ETA, que le gouvernement français, par la voix de son ministre de l'Intérieur Bruno Le Roux, se félicite d'« un nouveau coup dur porté à l'ETA » (communiqué de presse), les « Artisans de la paix », à l'initiative de la neutralisation des armes d'ETA, appellent « chacun [à] prendre ses responsabilités pour que le processus de paix aille jusqu'à son terme. La responsabilité d'une paix juste et durable est entre les mains de chacun. » (*Mediabask*, 16/12/2016¹), concluent-ils. Quelques mois plus tard, le 3 mai 2018, ETA prononce son autodissolution au terme d'un conflit politique qui l'a opposé à l'État espagnol depuis la fin des années 1950. Le groupe clandestin avait antérieurement déclaré publiquement l'arrêt définitif de toute action armée le 20 octobre 2011 à la suite de la Conférence internationale d'Aiete du 17 octobre 2011.

Si une partie de l'échiquier politique et de la société civile parle de « processus de paix » dans le cas du Pays basque sud (Hegoalde), nous verrons qu'il semble plus approprié de parler de « fin d'un cycle » du fait de l'unilatéralité des démarches entreprises par les parties prenantes du conflit et des réticences des gouvernements, en particulier du côté espagnol, face à l'issue du conflit. Cette unilatéralité et la façon dont le désarmement a eu lieu ont soulevé bien des critiques dont la presse et la société civile se sont faites l'écho. On peut en effet s'interroger : pourquoi les États français et surtout espagnol n'ont-ils pas cherché à prendre un rôle actif dans le processus de paix ? Pourquoi l'État espagnol persiste-t-il dans une attitude de fermeture absolue à l'égard du groupe armé dont la durée de vie a été la plus longue en Europe occidentale ?

La littérature relative à la gestion des conflits souligne l'importance, dans ces processus, de ne pas exclure les plus radicaux (Colson, Pekar Lempereur, 2008 : 20). Afin d'envisager la possibilité d'une pérennité de la situation post-conflit au Pays basque, nous considérerons dans le détail les dernières étapes du cycle de la violence, la place et les représentations de ce processus par ceux que l'on désigne comme « les plus radicaux ». Il s'agira d'envisager les conditions dans lesquelles ce cycle a pris fin pour considérer le rapport réciproque des parties prenantes et la façon dont un avenir pacifié est susceptible de s'esquisser sur le territoire basque. Nous documenterons, d'une part, l'attitude des gouvernements espagnols successifs face à la situation et, d'autre part, les positions prises par certains des acteurs les plus engagés dans le conflit², en l'occurrence les militants illégaux des organisations armées, telles ETA, *Iparretarrak* (IK) et les Commandos Autonomes Anticapitalistes (CAA). Dans la mesure où ces protagonistes ont été en première ligne du conflit, leur approche de la fin d'un cycle politique constitue un point d'entrée pour envisager la pérennité de la situation d'apaisement au Pays basque³. Qu'est-ce que le discours des ex-militants clandestins dit de l'état de la situation et du rapport de force au Pays basque ? Que permet-il d'appréhender de la situation post-conflit et de son avenir dans cette région ? En effet, bien qu'il soit question de processus de paix et que le Pays basque soit parvenu à une forme d'apaisement, apparemment garanti par la neutralisation des armes d'ETA, nombre de points qui furent au cœur du conflit demeurent non résolus, notamment la possibilité de l'auto-détermination, le statut des prisonniers politiques, l'émergence de sentiments d'injustice suscités par les modalités du déroulement du processus de paix.

1

http://mediabask.naiz.eus/media/asset_publics/resources/000/349/155/original/Communique_personnalite_s.pdf

2

Nous évoquons la notion de « conflit » mais soulignerons ultérieurement la polémique que suscite l'emploi de ce terme pour désigner la situation de violence au cours des dernières décennies au Pays basque.

3

Précisons que seul un faible nombre des personnes rencontrées a été impliqué directement dans le processus de désarmement et que le groupe des ex-militants de l'organisation dissoute IK ont été tenus à l'écart de celui-là.

Afin d’aborder ces points, nous retracerons, dans un premier temps, les étapes d’un processus inédit de désarmement dont les acteurs gouvernementaux se sont auto-exclus et qui, alors même qu’il procédait de la médiation de tiers via une conférence internationale, s’est déroulé comme un processus *bottom-up* initié par la plate-forme citoyenne *Elkarri*, devenue *Lokarri*, puis concrétisé grâce à ceux que l’on a désigné comme les « Artisans de la paix ». Nous mobiliserons, dans un deuxième temps, l’appréciation de cette fin de cycle par les anciens militants de la lutte armée pour mettre en évidence ses écueils et les points d’achoppement d’un processus censé conduire à un apaisement durable. Cette analyse des représentations se distingue des travaux menés sur les processus de démobilisation et de reconversion d’acteurs engagés dans la violence armée illégale (voir Duclos 2010, Tanner 2010), en particulier parce que nous ne nous intéressons pas à leurs trajectoires post-conflit ni à leur réintégration dans la société basque, les acteurs rencontrés ayant tourné la page de la clandestinité depuis plusieurs années déjà. Nous nous centrons plutôt sur les appréciations et jugements qu’ils portent sur la fin d’un cycle de violence politique et sur l’avenir de leur territoire. Enfin nous interrogerons la question d’un avenir pacifié du Pays basque en considérant les possibilités d’une réconciliation et la place conférée à cette thématique par les parties prenantes du conflit.

PRESENTATION DE L’ENQUETE

L’analyse que nous développons s’appuie sur une enquête réalisée au Pays basque sud et nord (Hegoalde et Iparralde) entre mars 2016 et juillet 2020. Elle nous a permis de nous entretenir avec 69 militants impliqués dans des organisations illégales (Euskadi ta Askatasuna [ETA], Iparretarrak [IK], Commandos Autonomes Anticapitalistes [CAA] ; voir Tableau 1) ayant pris part au conflit basque depuis les années 1960 jusqu’à la dissolution d’ETA annoncée en 2018. Nous avons proposé en d’autres lieux une présentation exhaustive de l’enquête sur laquelle, pour des raisons de place, nous ne reviendrons pas en détail ici (voir Guibet Lafaye, 2020a, 2020b, 2020c). L’Annexe 1 présente la liste des enquêtés et leurs caractéristiques sociodémographiques (Tableau 3). Le choix des organisations illégales étudiées tient à l’importance qu’elles ont revêtu dans le conflit en Hegoalde et Iparralde respectivement pour ETA et IK (voir Annexe 2). Si ETA, IK et les CAA n’ont pas vu le jour à une même époque historique (respectivement 1959, 1973, 1976) ni dans un même contexte (la dictature franquiste pour l’Hegoalde, une démocratie représentative pour l’Iparralde), l’appréciation par les acteurs ayant eu recours à des actions armées – dont la portée n’a toutefois pas été comparable au nord et au sud – de la fin d’un cycle de violence constitue un point d’entrée éclairant sur les perspectives post-conflit au Pays basque et l’avenir politique du territoire. La collecte de données primaires a été complétée par une étude systématique des documents écrits publiés par les groupes étudiés.

Tableau 1 : Répartition des enquêtés dans les organisations clandestines

<i>Groupes</i>	<i>Nombre</i>
ETA	56
IK	12
CAA ¹	1

1 Le faible nombre de militants des CAA rencontré tient au fait que l’essentiel des forces vives de ce groupe ont été décimées dans l’embuscade de Pasajes le 22 mars 1984.

1. Gestion ou résolution de conflit ? Une situation inédite

La résolution des conflits armés est un processus impliquant non seulement l'absence de violence, mais également l'élimination des sources du conflit, un changement d'attitudes et l'émergence d'une volonté de renoncer à certains des objectifs et des raisons qui ont fait émerger le conflit pour réaliser d'autres fins. Pour que des négociations trouvent une issue positive, la situation des parties doit être telle que la résolution du conflit présente une alternative potentiellement meilleure que sa poursuite ou sa gestion.

S'agissant des conflits armés, il est commun de distinguer leur résolution de leur gestion. La première implique la réconciliation ou l'élimination des différences fondamentales et des griefs sous-jacents à un conflit (voir Bar-Siman-Tov 1994 : 75). Elle advient lorsque l'incompatibilité entre les préférences des parties prenantes de l'antagonisme disparaît ou lorsque les sources d'une situation conflictuelle sont éliminées. La gestion des conflits consiste, pour sa part, à contrôler, à limiter et à contenir les comportements conflictuels de manière à les rendre moins destructeurs. Les causes du conflit demeurent mais sa gestion peut le rendre plus tolérable (Kuenne 1989, Stein 1987). La gestion des conflits passe par plusieurs techniques dites de suppression, de régulation et d'institutionnalisation du conflit (Mitchell 1981 : 253-279). La première repose sur des formes d'inhibition ou de dissuasion qui visent à prévenir ou à limiter les comportements conflictuels. La deuxième déploie des règles tacites ou explicites entendant limiter les comportements conflictuels. L'institutionnalisation enfin désigne les accords informels ou formels ayant pour but de prévenir ces comportements.

Au Pays basque, la remise des armes de 2016-2017 intervient au terme d'un processus de plusieurs décennies d'échecs de négociations et de pourparlers entre le gouvernement espagnol et ETA. Il existe une diversité de processus permettant de terminer un conflit (voir Simmel 1908 : 339-346, Dupont, 1982 : 27), qu'il s'agisse de la victoire d'un des protagonistes – et donc de la défaite de l'autre –, du compromis, passant donc par une négociation, ou enfin de la réconciliation, où les deux parties choisissent de mettre fin à leur différend sans demander réparation (Simmel 1908 : 339-346). Les premières discussions entre représentants du gouvernement espagnol et émissaires d'ETA commencent dans la seconde moitié des années 1970. En décembre 1976 et janvier 1977 sont établis à Genève des contacts entre ETA-politico-militaire (ETA-pm), ETA-militaire (ETA-pm), d'une part, et Angel Ugarte (commandant des services de renseignement du SECED¹), émissaire du gouvernement d'Adolfo Suárez, d'autre part. L'objectif était de s'accorder sur une trêve pour envisager la libération des militants détenus et le retour des exilés. Le conflit entre ETA et l'État espagnol a ensuite connu, au cours des années 1990, des phases de « dissuasion » des comportements clandestins par la menace des représailles militaires et policières (Bar-Siman-Tov 1994 : 76) mais elles sont révélées à elles seules inefficaces pour venir à bout du conflit.

Le désarmement d'ETA s'est donc inscrit dans le cadre d'une « gestion des conflits » dont les formes sont inédites et qui ne semblent répondre à aucun des cas de figure précédemment évoqués (victoire, compromis, réconciliation). Il a été initié par des personnalités de la société civile, désignées comme les « Artisans de la paix »² dans le sillage de la conférence d'Aiete et après le constat d'enlisement du processus de paix fait en 2014 par Raymond Kendall, ancien secrétaire général d'Interpol et membre fondateur du « Groupe international de contact »,

1 Servicio Central de Documentación, dont est issu le Centro Superior de Información de la Defensa (CESID), service de renseignement espagnol.

2 Il s'agit de Jean-Noël Etcheverry, Michel Berhocoirigoin, Michel Bergougnan, Béatrice Molle-Haran, Stéphane Etchegaray.

censé mettre en relation les acteurs de la société basque dans le cadre de ce processus. La remise des armes s'est faite non sans rebondissement puisque, d'une part, les acteurs de la société civile ont fait l'objet d'arrestations et, d'autre part, les gouvernements français et espagnols ont, dans un premier temps, refusé cette remise. Bien qu'à l'issue de la Conférence de paix ETA ait prononcé l'arrêt définitif de la lutte armée, fin octobre 2011, conformément au premier point de la feuille de route décidée, le désarmement n'a pas fait l'objet d'un accord entre les parties prenantes du conflit. Pourtant l'expérience et la littérature ont montré que l'efficacité d'une sortie de conflit, lorsqu'il s'est prolongé, dépend, d'un côté, de la capacité des tiers extérieurs à coopérer pour contrôler la remise d'armes et, d'un autre côté, de ce que les accords sur la maîtrise des armements ou l'approvisionnement en armes sont moins prometteurs que d'autres techniques de gestion des conflits (Krause 1987, 1990).

2. Appréciations par d'anciens militants illégaux de la fin d'un cycle historique

2.1 REGARDS CONTRASTES SUR UN PROCESSUS CAHOTIQUE

Lorsque l'enquête a commencé en mars 2016, les premières étapes du désarmement en étaient à leurs balbutiements (d'où le nombre de non réponse enregistré, N = 4). De même, la dissolution d'ETA n'a été prononcée que 26 mois avant la fin de la recherche. Dans la lecture des jugements, formulés par les anciens militants, sur cette fin de cycle, il convient de distinguer l'appréciation du désarmement d'ETA (telle qu'on la trouve dans les réponses d'anciens membres d'ETA comme Isabella, Madeleine, Mathieu, Jacques, Nicolas, etc.) de celle du processus de paix (voir Nicolo et Xavière d'IK, Justin et Sandrine d'ETA, etc.). Les réponses recueillies attestent toutefois d'une appréciation très mitigée de ce dernier ainsi que de la dissolution de l'organisation. De façon générale, les acteurs reconnaissent l'inéluctabilité de l'autodissolution du groupe clandestin au vu de la situation socio-historique, du rapport de force et de l'état des capacités militaires d'ETA mais critiquent la façon dont se sont déroulés à la fois le désarmement et les « négociations » avec les États espagnol et français (voir Tableau 2). Les appréciations sont fortement contrastées puisque plus d'un tiers des personnes rencontrées sont très critiques à l'égard de ce double processus (dont 17 anciens militants d'ETA sur 56), un tiers exprime de fortes réserves et un autre tiers se satisfait de l'autodissolution d'ETA (N = 21 dont 20 d'ETA). L'expression de ces jugements positifs émane notamment d'acteurs qui ont été impliqués de près dans le processus comme ce fût le cas de Tanya, Grégoire et Jules (ETA).

Tableau 2 : Appréciation du processus de paix et de la dissolution d'ETA par les ex-militants clandestins

<i>Jugements</i>	<i>Total</i>
Positifs	21
Mitigés	19
Négatifs	23
Indécidables/Indifférents	2
NP	4

Ce sont les générations les plus anciennes, c'est-à-dire nés avant la première moitié des années 1960, qui ont l'appréciation la plus positive du processus. *A contrario*, les

« dissidents » d'ETA, partisans de la poursuite de la lutte armée, tels François ou Ilyann, sont scandalisés de la façon dont s'est conclu le cycle de la violence politique. Parmi les jugements négatifs ainsi recueillis, il convient de distinguer d'une part l'opinion formulée concernant la dissolution d'ETA, la fin d'un cycle historique dans la lutte au Pays basque et, d'autre part, les conditions dans lesquelles ont eu lieu la remise des armes. S'agissant du premier point, la quasi-totalité des militants rencontrés a conscience de l'évolution des conditions historiques qui ont jadis poussé à la lutte armée, de celles du contexte historique global mais également du rapport de force entre l'État espagnol et ETA. Les militants ont ce recul historique dans la mesure où à l'exception de treize d'entre eux, tous se sont engagés jusqu'au début des années 1990 dans la lutte clandestine ce qui leur permet d'apprécier le temps long¹. Cette appréciation plaide en faveur de la stabilité de la situation post-conflit.

S'agissant de la dissolution d'ETA, certains militants (N = 10) avouent que l'organisation aurait dû prendre cette décision plus tôt, cette opinion étant davantage présente chez les anciens membres du groupe. Ils estiment le plus souvent que l'époque d'une négociation qui lui aurait permis d'obtenir davantage est révolue depuis de nombreuses années, en l'occurrence depuis les accords de Lizarra-Garazi, au moins, en septembre-octobre 1998². Ces militants déplorent à la fois l'unilatéralité du processus de paix et la position de faiblesse dans laquelle le groupe clandestin se trouvait au cours de ce dernier. Leurs jugements reflètent les écueils des interactions entre l'organisation non-gouvernementale et l'État espagnol au cours des dernières décennies plutôt que seulement une appréciation subjective d'ex-militants clandestins. Revenons sur les aléas de ce processus.

2.2 UN ECHEC PROCEDURAL

Après les arrestations des « Artisans de la paix » en décembre 2016, ETA communique à la police française, début avril 2017, la localisation de huit caches d'armes situées à Etcharry, Audaux-Castetbon, Viellenave de Navarrenx, Maslacq, Lahontan, Barcus, Araujuzon et Saint-Pée-Sur-Nivelle (*Avanguardia*, 8/04/2017). Si, pour une part, les armes ont certes été neutralisées, la modalité de leur remise a été, pour une autre part, un échec du point de vue du rapport entre les parties adverses. En effet, « la négociation constitue un outil central dans la fin des conflits armés, que les parties belligérantes traitent entre elles ou bien qu'elles soient assistées dans leurs négociations par un médiateur » (Colson, Pekar Lempereur 2008 : 15). Or on assiste, de la part du gouvernement espagnol, à une criminalisation persistante de l'organisation ETA. Ce gouvernement ne s'est en outre engagé dans aucune démarche de dialogue ni de réconciliation, pourtant reconnue comme nécessaire par les acteurs de la conférence d'Aiete de 2011. La feuille de route précisait en son point 2 : « Nous encourageons vivement les gouvernements d'Espagne et de France à bien l'accueillir [*i.e.* l'arrêt définitif de toute action armée] et à consentir à l'ouverture d'un dialogue traitant exclusivement des conséquences du conflit. » Ainsi alors qu'ETA se dit prête à négocier avec la France et l'Espagne en vue de sa « dissolution » le 24 novembre 2012, elle reçoit une fin de

1 Sans toutefois les prémunir de forme d'illusion rétrospective dans la construction de leur récit (voir Bourdieu 1986, Descamps 2001).

2 Le pacte de Lizarra (*Pacto de Estella*) est signé le 12 septembre 1998 et ratifié le 2 octobre à Garazi. Il rassemble plusieurs partis nationalistes basques (PNV, EA, EH anciennement HB, IU, *Zutik-Batzarre* et *Abertzaleen Batasuna*) et 19 organisations sociales qui s'engagent à ouvrir ensemble une voie de lutte empruntant des moyens pacifiques, pour la « construction nationale du Pays basque par des institutions démocratiques ». La déclaration porte également sur le droit à décider du Pays basque et sur la territorialité (la résolution de la question basque concernant aussi l'État français).

non-recevoir de la part de Madrid qui attend la « dissolution inconditionnelle ». Pourtant à la suite d'un conflit, l'un des premiers principes de réconciliation commande « l'appropriation du dispositif par les acteurs locaux ; le deuxième exige son inscription sur place et dans la durée ; le dernier requiert l'intégration des acteurs les plus radicaux » (Colson, Pekar Lempereur 2008 : 20). Non seulement le gouvernement espagnol est resté en retrait de toute forme de dialogue mais l'on a assisté à la translation du processus de désarmement vers le Pays basque nord, alors que l'organisation qui rendait les armes était issue du Pays basque sud. Enfin, les arrestations et extraditions se sont poursuivies avec la remise par la France à l'Espagne de José Seguro Querejeta, dit *Aparra*, le 29 avril 2018. Il est considéré comme étant l'un des responsables de l'appareil militaire d'ETA à l'époque où Garikoitz Aspiazu Rubina, dit *Txeroki*, était supposé être à sa direction. De même, José Antonio Urrutikoetxea Bengoetxea, dit *Josu Ternera*, est arrêté le 16 mai 2018 à l'hôpital de Sallanches (Haute-Savoie). Il est considéré comme un ancien chef politique d'ETA. Néanmoins il a, depuis les années 1980, participé à différentes étapes des discussions avec le gouvernement espagnol pour trouver une issue au conflit (en 1989 à Alger, en 2005-2006 à Genève puis après la Conférence de la paix en 2011-2012). Les arrestations ont également touché des militants « ordinaires » de l'organisation, rencontrés dans le cadre de notre enquête tels Inola et Jérôme.

Ces éléments expliquent partiellement les appréciations explicitement négatives du processus de paix par nombre de personnes rencontrées au cours de l'enquête, en l'occurrence un tiers d'entre elles (N = 23). Un autre tiers (N = 19), sans être absolument négatif, est plutôt critique. L'ensemble représente donc 42 réponses sur 65 exprimées.

Si certains militants ont souligné l'originalité de la voie par laquelle le désarmement a eu lieu, en l'occurrence l'implication de la société civile, cette originalité masque, comme d'autres le soulignent, une absence de collaboration manifeste de la part de l'État espagnol, contrevenant à la Conférence de paix. Flavien, acteur de la mouvance d'ETA et membre d'Herri Batasuna, y insiste :

« C'était une excellente nouvelle. L'ETA a mis fin à son action armée, s'est désarmée et a fini par se dissoudre, malgré les obstacles qui ont été mis en place par ceux qui auraient voulu que tout cela se produise. Je pense que dans quelques années, ce processus entrera dans l'histoire pour plusieurs raisons, notamment parce qu'il s'agit d'un cas unique de fin de la violence boycottée par les autorités. Ce sont les mouvements sociaux, des acteurs de la communauté internationale et l'ETA elle-même qui ont mené ce processus. Ça fait de la peine à dire mais nous avons appris que certains acteurs ont préféré que la violence d'ETA ne cesse pas, parce qu'ils l'ont utilisée pour légitimer leurs stratégies politiques. Le Royaume d'Espagne, surtout, en avait fait le premier ennemi intérieur et a vécu sa disparition comme une perte. Je sais que c'est difficile à croire pourtant il ne s'agit pas d'opinions mais de faits : l'État espagnol a eu des occasions d'accélérer ce processus et de le soutenir mais a préféré créer des obstacles et a même essayé d'empêcher d'atteindre son objectif final. »

Les critiques formulées à l'égard du processus de paix par les anciens militants clandestins traduisent une lecture politique des positions des parties prenantes du conflit au Pays basque, nord et sud, ainsi que des biais de confirmation qui reflètent la persistance d'attitudes antagonistes. Ces critiques sont, comme nous allons le voir, de nature procédurale, stratégique et mésosociale. Elles mettent en évidence des biais de confirmation dans les lectures proposées de l'attitude stratégique des États en particulier au sud qui permettent de saisir la survivance de l'antagonisme.

2.2.1 Mise au jour de la persistance de l'antagonisme

Sur le plan procédural, les conditions rappelées dans lesquelles a eu lieu la remise des armes, puis la dissolution d'ETA sont un des points majeurs de la critique. Il n'est pas propre à ces militants mais se retrouve en plusieurs lieux de la société qu'elle soit basque, française ou espagnole. Pour les acteurs rencontrés, le blocage du désarmement fomenté par les États français et espagnol est significatif, non seulement d'un rapport de force entre organisations gouvernementales et non-gouvernementales, mais surtout d'une attitude caractéristique des deux États face aux revendications basques. Les blocages existant depuis 2011 et surtout au cours des années 2016-2017 autorisent une lecture rétrospective produisant un biais de confirmation concernant la politique espagnole depuis les années 1980. Ils suggèrent un dévoilement ainsi qu'une confirmation de la position stratégique et politique assumée par l'État espagnol depuis des décennies ainsi que l'acuité persistante de l'antagonisme entre les parties prenantes du conflit. Cette lecture rétrospective permet d'appréhender sous une autre lumière les discours et promesses des gouvernements successifs et dévoile un mensonge politique autour de la promesse du dépôt des armes, censé être la première condition du dialogue. Les arrestations de décembre 2016 paraissent, aux yeux des militants, mettre au jour de façon emblématique à la fois l'attitude des États à l'égard de la question basque, une posture caractéristique de refus de la négociation et des discussions mais aussi la permanence d'un contexte de clôture des opportunités politiques en Hegoalde et en Iparralde surtout¹. Au-delà de la dénonciation de l'État espagnol – lieu commun du discours de la gauche abertzale – un point plus important concerne l'effet cognitif de confirmation d'une apparente impossibilité d'instauration de la confiance avec l'État espagnol qui pourrait obérer les possibilités de « réconciliation » future. Certains acteurs défendent la thèse d'une instrumentalisation politique et électorale de l'existence d'ETA par les derniers gouvernements espagnols et mettent en doute leur intérêt à la disparition du groupe clandestin. Ainsi Idris, engagé dans ETA au cours la transition vers la démocratie, suggère que le désarmement,

*« ils ne voulaient pas ça. Ça ne les intéressait pas. On voit aujourd'hui même que ça ne leur convenait pas que l'organisation se dissolve, bien qu'ils nous aient dit 20 000 fois : "C'est soit les bombes soit le vote". "Il faut vous dissoudre si vous voulez qu'il y ait..." je ne sais pas quoi, du changement dans la distribution du jeu ».*²

Pourtant la confiance que les militants les plus engagés contre l'État espagnol sont à même de porter à ce dernier reste un point crucial dans une perspective d'apaisement et de résolution de conflit armé s'étant perpétué sur des décennies car il peut potentiellement miner l'avenir de la stabilité au Pays basque, comme nous le verrons ultérieurement.

De la même façon, l'issue procédurale du processus de paix faisant surgir en son cœur le thème de l'amnistie, c'est-à-dire du sort des prisonniers politiques, est objet de préoccupation de la part des acteurs. Tout au long de l'histoire des négociations entre ETA et le

1 On peut être surpris de la virulence avec laquelle le processus de paix est dénoncé par d'anciens militants d'IK qui ont été, dans une certaine mesure, des témoins plus proches du processus de paix et ce, en dépit du fait que certains d'entre eux en ont été des acteurs (N = 2 dans l'enquête). Sur les neuf réponses recueillies des ex-militants d'IK, cinq formulent des critiques très fortes à l'encontre du processus de paix.

2 Elikia, Flavien, Mona – tous anciens membres d'ETA – partagent également cette opinion.

gouvernement la question des prisonniers politiques s'est posée, qu'il se soit agi de leur amnistie, de leur « réinsertion sociale », de l'amélioration de leurs conditions de détention, de leur rapprochement vers le territoire basque. Lors des discussions de mars 2006 avec le gouvernement, ETA défend notamment la prise en compte de l'avenir des prisonniers et le vote d'une loi d'amnistie (voir *Ekin*, 2006, cité par Massey, 2010 : 352) comme les documents trouvés lors de l'arrestation de Mikel Albizu Iriarte, dit *Antza*, le 3 octobre 2004 le laissaient entrevoir également¹. Dans ces documents, Mikel *Antza*, considéré comme étant à la direction politique d'ETA de 1993 à 2004, projetait un processus de négociations s'étendant de 2004 à 2012 où figurent le rapprochement des prisonniers puis leur amnistie (voir Massey 2010 : 332). Du côté adverse, le gouvernement espagnol déplorait en 2006 que l'ONU désigne les détenus d'ETA sous le terme de prisonniers politiques (*El País*, 14/10/2006). Aujourd'hui encore, la politique systématiquement menée de dispersion des prisonniers politiques sur le territoire espagnol n'a pas trouvé d'issue, cette politique allant pourtant à l'encontre du droit des prisonniers d'être incarcérés près de leur famille². De même, la criminalisation du soutien aux prisonniers politiques persiste (voir déclaration de Loiola par *Etixerat*, 1/08/2019)³. Les demandes exprès de rapprochement de prisonniers, exprimées en 2018, remises au député général de Guipúzcoa, Markel Olano, à la présidente du Parlement basque, Bakartxo Tejeria, et au président de la Communauté autonome basque, Iñigo Urkullu sont restées lettre morte (il n'en a pas été accusé réception). En octobre 2019, les rapprochements se font au compte-gouttes (cas d'Iñaki Reta le 2 octobre 2019) mais il reste à cette date 11 détenu.e.s d'ETA dispersés dans l'Hexagone. Leur nombre est bien supérieur en Espagne puisqu'au premier semestre 2014, 361 personnes étaient incarcérées à plus de 500 km du Pays basque⁴. En 2019, il reste 232 anciens membres d'ETA dans les prisons espagnoles dont 188 demeurent dans le régime pénitentiaire de premier grade, c'est-à-dire le plus restrictif (voir *El Periódico*, 12/01/2019)⁵. Membres de collectifs et de communautés très soudés, les exacteurs clandestins d'Iparralde et d'Hegoalde expriment toujours leur solidarité et leur préoccupation pour les détenus dont les droits sont bafoués ainsi qu'à leurs familles⁶. Dans notre enquête, quinze des personnes interrogées expriment leur souci des prisonniers dont elles considèrent qu'ils ont été les « oubliés » du processus. Xavière (CAA) confie que

« l'arrêt de la lutte armée sans contrepartie, sachant qu'il y a des gens qui resteront toute leur vie en prison, moi je ne peux pas vivre avec ça. Ma crainte c'est que ça signifie que le

1 Voir *a contrario*, « El PSE rechaza el acercamiento de presos etarras que piden Batasuna y PNV », *ABC*, 31/08/2006 ; « Ignacio Astarloa: "Zapatero no tiene ni tendrá el aval del PP para negociar con ETA" », *ABC*, 6/05/2006.

2 Voir article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme, article 34 de la loi pénitentiaire française, article 12 de la loi générale pénitentiaire espagnole.

3 Voir le procès du 16/09/2019 de 47 citoyen.ne.s basques qui ont assisté médicalement et juridiquement des proches incarcérés, travaillé à la défense des droits humains et à la résolution du conflit (*El Periódico*, 11/04/2019). Ont également été jugées deux porte-paroles d'*Etixerat*, association de familles et d'amis de prisonniers, exilés et déportés politiques basques.

4 Chiffres d'*Etixerat* (<http://www.etxerat.eus/index.php/es/informes/semestral>). Les prisonniers du Mouvement de Libération National Basque (MLNV) sont, en 2020, 183 en Espagne dont seulement huit incarcérés au Pays basque (chiffres d'*Etixerat* et d'EPPK, https://www.etxerat.eus/descargas/presos/Presoak_EE.pdf).

5 Le gouvernement espagnol s'est engagé à avertir les associations de victimes avant tout rapprochement de prisonniers basques vers leur territoire.

6 Certains anciens militants d'ETA comme d'IK, dont la figure la plus connue est Gabriel Mouesca, se sont engagés dans des associations d'aide « au retour » des prisonniers politiques basques et des réfugiés, dans le cadre du processus de paix, comme Harrera (*Harrera Elkartea*). Tel est également le cas pour *Etixerat*.

problème basque, la situation n'est pas résolue. Et ma crainte - j'ai des petits-enfants - c'est que quand ils seront adolescents ils ne verront d'autre issue que de recommencer. C'est ça ma crainte. Ça me ferait bien mal. »

La paix ne signifie pas exclusivement l'abandon des armes par les factions non gouvernementales (comme ce fût le cas en Irlande du nord et en Colombie) mais aussi l'institution d'une amnistie pour les parties prenantes du conflit (comme la Colombie en a donné plusieurs exemples¹). Après la fin du franquisme, l'Espagne a connu plusieurs phases d'amnistie qui soulèvent aujourd'hui encore critiques et indignations de la part des sympathisants d'ETA ainsi que des opposants à la dictature franquiste. La loi d'amnistie du 15 octobre 1977 (*Ley de Amnistía* 46/1977) concerne tous les crimes et délits politiques commis avant le 15 décembre 1976² ainsi que d'autres plus tardifs liés « au rétablissement des libertés publiques ou à la revendication des autonomies », lorsqu'il n'y a pas eu de « violence grave contre la vie ou l'intégrité des personnes ». Elle exclut les auteurs de crime de sang ou d'atteinte à l'intégrité physique d'autrui et par conséquent une grande partie des prisonniers d'ETA³. Cet aspect participe des éléments qui complexifient la possibilité d'une réconciliation des parties prenantes du conflit, ETA ayant vu le jour comme une organisation de résistance au franquisme et d'affirmation nationale à la fin de l'année 1958⁴. Bien que prononçant l'amnistie des délits de nature politique entre la fin du franquisme et les débuts de la transition, cette loi a eu pour effet de garantir l'impunité pour les actes de violence institutionnelle effectués sous la dictature, c'est-à-dire pour les criminels franquistes responsables de violations des droits de l'homme. Elle lève la responsabilité judiciaire des auteurs d'attentats de cette période, en écartant la possibilité de poursuites judiciaires à leur endroit⁵. Or le référent historique de la lutte contre le franquisme demeure très présent dans l'esprit des militants, y compris parmi les plus jeunes de l'organisation clandestine⁶.

2.2.2 Écueils politiques et stratégiques du désarmement

Alors que parmi les acteurs rencontrés, portant un regard plutôt positif sur la marche vers la paix, l'intervention de la société civile est valorisée comme l'expression d'un processus

1 Sur les différentes phases d'amnistie dans les négociations de paix en Colombie, voir Lecombe, 2014 ; Carranza-Franco, 2019.

2 Le premier article stipule que sont amnistiés « todos los actos de intencionalidad política, cualquiera que fuese su resultado, tipificados como delitos y faltas realizados con anterioridad al día quince de diciembre de mil novecientos setenta y seis » (article I, a, <https://www.boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-1977-24937>).

3 Sont amnistiés « todos los actos de idéntica naturaleza e intencionalidad a los contemplados en el párrafo anterior realizados hasta el seis de octubre de mil novecientos setenta y siete, siempre que no hayan supuesto violencia grave contra la vida o la integridad de las personas » (article I, c).

4 Il faut attendre le 31 juillet 1959 et une lettre envoyée au président du gouvernement basque Jose Antonio Agirre Lekube pour qu'ETA dévoile publiquement de son existence (Casanova 2007 : 16).

5 Ni les responsables de tortures ni les auteurs d'abus de pouvoir sous la dictature ne peuvent être poursuivis. En échange des dispositions de la loi d'amnistie, les réformistes du régime sortant ont accepté la libération de tous les prisonniers politiques, la légalisation du Parti communiste espagnol et de réelles élections libres en juin 1977 (voir Rozenberg 2006 : 177).

6 Sur le phénomène de réappropriation historique et mythologique de la figure du *Gudari* (combattant) de la guerre civile par l'organisation armée, voir Petithomme, 2009 et Guibet Lafaye, 2020a.

inventif, créatif, imaginatif, pour ceux qui le jugent plus sévèrement, elle témoigne du blocage persistant de la situation politique et des fins de non-recevoir que les deux États continuent d'opposer aux revendications abertzales. Les blocages opposés au processus de paix leur paraissent témoigner de l'état actuel de la situation politique et du traitement de la « question basque » aujourd'hui encore. Rappelons qu'en Iparralde la promesse faite en 1981 par le candidat aux élections présidentielles François Mitterrand est restée dans les cartons et qu'une consultation électorale sur le droit à l'auto-détermination en Hegoalde ne s'inscrit que sur un horizon très lointain.

La critique procédurale du processus de paix dévoile encore la position que les ex-clandestins assument en tant qu'acteurs politiques d'un conflit dont ils estiment en grande partie qu'il demeure d'actualité. Ils soulignent la situation de faiblesse stratégique dans laquelle ETA se trouvait et qui lui a ôté toute possibilité de négociation¹, s'agissant en particulier du statut des prisonniers politiques basques (voir supra). Les acteurs les plus critiques à l'égard du processus de paix expriment un désaccord procédural témoignant de leur posture dénonciatrice persistante à l'égard de l'État espagnol. Convoquant le répertoire sémantique de la guerre, plusieurs d'entre eux estiment que la remise des armes à l'ennemi plutôt que leur simple destruction publique constitue un acte incompréhensible de la part d'une organisation qui s'est frontalement opposée à l'État. Louisa (ETA) aurait accepté que l'organisation détruise les armes dans la montagne et fournisse ensuite les preuves de la destruction. François (ETA) considère que le désarmement constitue « une reddition honteuse et une trahison impardonnable. Voilà ma position. Je suis totalement contre. Je trouve ça, selon ma morale, amoral, misérable, minable. »²

Convaincus de ce que, dans le contexte actuel, la lutte armée ne pouvait plus rien apporter, les militants admettent volontiers la nécessité d'un changement de stratégie. Cette conscience ne traduit pas seulement la reconnaissance désabusée de l'évolution des conditions de la lutte (en particulier de la lutte armée) au Pays basque ainsi que dans le monde³ mais se formule surtout comme la conclusion d'une analyse politico-stratégique qui se décline, dans certains discours, en termes stratégiques :

« En 2009, il y a eu un changement de stratégie de la part de la gauche abertzale, et un changement de stratégie historiquement très stratégique, on va dire, et toutes ces décisions sans aucun doute ont eu... des conséquences pour ETA, pour l'action d'ETA. Par conséquent, ça a été un processus, ces dernières années, difficile surtout du fait de l'attitude des États. C'est-à-dire que le changement de stratégie répondait, pour partie, à la solution du conflit avec

1 Voir les récits des deux membres d'IK, Alexis et Nicolo.

2 Ilyann (ETA) lui fait écho en déclarant que le désarmement « ce n'est pas la remise des armes au peuple comme le dit ETA ou *Sortu*, mais c'est la remise à la gendarmerie. Je pense que c'est une grande démission, des armes, idéologique de l'ETA, en conséquence, elles sont rendues. Sans plus. Je n'accepte pas que ça a été pour faciliter l'alliance, pour l'indépendance, parce que rien n'a changé depuis 2011 que l'ETA a décidé de faire ce pas pour faciliter. »

3 Plusieurs enquêtés dont Etan soulignent qu'après les attaques du 11 septembre 2001 à New York, il n'est plus possible de recourir à la lutte armée sans risquer une confusion des objectifs et des significations de son usage : « À partir de 2001, il y a un nouveau paradigme qui va s'ouvrir qui va assombrir les perspectives de tous les mouvements de résistance de par le monde – pas qu'au Pays basque – mais également en Amérique du sud, en Palestine, partout. L'intégrisme islamiste qui va se déployer à partir de 2001 deviendra quelque part l'arbre qui cache la forêt et l'élément pour établir des amalgames entre tous ces mouvements. Et également l'élément qui va enclencher une politique d'accélération de la politique – cette fois on peut utiliser le terme – une "radicalisation" de la politique sécuritaire. [...] Ça a été de plus en plus difficile à partir de 2001 d'établir une lisibilité [de la lutte armée basque]. »

toutes les conséquences, mais aussi pour ouvrir un nouveau cycle dans lequel on pourra, par le moyen de voies démocratiques, obtenir l'indépendance de notre pays parce que nous pensons qu'il y a des conditions dans ce pays, où nous pouvons obtenir des majorités pour cet objectif. Ensuite, après ces décisions, on n'a pas pu arriver à un processus de résolution comme en Irlande ou en Afrique du sud ou comme dans d'autres pays du monde, bien que ça soit surprenant mais c'est comme ça. »¹ (Martial, ETA, né en 1975)

Cette lecture permet, du côté des anciens acteurs clandestins, de ne pas appréhender la fin de l'organisation armée et sa dissolution comme un échec mais bien comme une évolution stratégique, en particulier dans les outils convoqués, pour parvenir à un objectif qui demeure identique : le droit à l'auto-détermination et, de façon maximale, l'indépendance. Cet objectif garde d'autant plus de réalité et de prégnance qu'aux yeux de nombre de militants abertzales (patriotes²) la situation sociopolitique du Pays basque n'a pas foncièrement changé. On ne peut donc parler ici ni d'une éradication des sources du conflit ni d'une renonciation aux objectifs initiaux mais plutôt d'un changement de perspective, de la part de ces militants, quant aux moyens pour y parvenir.

Le succès de la régulation d'un conflit coïncide avec la transformation des moyens par lesquels les objectifs, d'abord incompatibles poursuivis par les parties prenantes, pensaient être atteints plutôt simplement qu'avec l'entrave des actions destinées à les atteindre (Mitchell 1981 : 268). Si les griefs et les différences fondamentales entre les parties demeurent, comme les extraits d'entretiens proposés le soulignent, les moyens employés par chacune sont susceptibles d'évoluer ainsi que ces citations l'évoquent. Toutefois dans le cas du conflit qui a opposé l'État espagnol et la frange de la population basque dont les revendications coïncidaient avec celles d'ETA, l'issue tient en large part au rapport de force entre les parties prenantes. Dans l'histoire de ce conflit, une forme d'institutionnalisation a été esquissée depuis la fin des années 1980 par des tentatives informelles et formelles visant à placer les relations entre les parties sur « une base plus stable et prévisible afin de réduire l'ampleur, la portée et la possibilité d'une confrontation armée » (Hampson, Mandell 1990 : 194), en particulier à travers des « discussions » et des trêves ou cessez-le-feu³. Toutefois, depuis l'époque de ces négociations et les années 2000, la situation de l'organisation armée ainsi que le contexte international, marqué par les attaques indiscriminées de l'islam politique, ont évolué vers un rapport de force qui ne permet plus d'envisager une institutionnalisation du conflit. La qualité de cette dernière dépend en effet de l'équilibre du pouvoir entre les parties, de leur degré d'autonomie, des questions en jeu et de l'intervention de tiers (Kriesberg 1973 : 113). L'institutionnalisation est privilégiée dans le cas d'un relatif équilibre entre les parties prenantes confrontées à un rapport de force au sein duquel elles ne sont pas certaines d'obtenir l'avantage. Dans le cas d'ETA et de l'État espagnol, le rapport de pouvoir s'est avéré, au fil des décennies, de plus en plus inégal en raison notamment de l'évolution de la coopération antiterroriste entre l'Espagne et la France, qui s'est mise sur pied dans les années

1 Voir aussi Pantxo, Ianis, Louisa évoquant le fait que la gauche abertzale a changé, à plusieurs reprises, de stratégie, Amandine analysant la question sur un plan militaire conclut : « Ça a été une bonne décision. J'avais vu qu'on n'avait pas beaucoup de sortie... à ce moment donné, il y a pas beaucoup de sortie au niveau armé, donc il faut changer la stratégie, évoluer ».

2 Conformément à la terminologie selon laquelle les militants favorables à l'indépendance du Pays basque se désignent.

3 Sur la chronologie du conflit, nous renvoyons au document exhaustif que nous avons réalisé : Guibet Lafaye, 2020d.

1980 puis renforcée pendant la décennie ultérieure. En dépit de cette situation mais au nom des préconisations de la Conférence de paix, la mise en œuvre d'une réconciliation pourrait constituer une issue pérenne au conflit. Cependant les entretiens soulignent à la fois la persistance d'une défiance à l'égard de l'État espagnol, de la part des acteurs les plus engagés dans le conflit, mais également une représentation désastreuse de cette structure politique parmi une frange non négligeable de la gauche abertzale.

3. Vers une réconciliation au Pays basque ?

3.1 UN CONFLIT NON SOLUBLE DANS L'EXISTENCE D'ETA

Alors qu'en 2018 ETA procédait à son autodissolution, avait déjà surgi quelques années auparavant d'autres groupes armés notamment *Irrintzi* (qui signifie le Cri), dont les premières actions illégales se sont déroulées entre 2006 et 2009 en Iparralde. La possibilité que l'autodissolution d'ETA ne coïncide pas avec la fin du conflit au Pays basque s'exprime explicitement dans les discours d'une partie des acteurs y ayant pris part. Dix parmi ceux rencontrés prophétisent une résurgence du conflit armé dans les années à venir, cette conviction pouvant également animer d'autres secteurs de la société basque¹. En effet, dans la mesure où aucune question précise ne leur était posée sur le sujet, ces derniers ne se sont pas prononcés explicitement en ce sens. Quels facteurs expliqueraient la remise en question d'une stabilité post-conflit ? D'un point de vue factuel, d'anciens militants d'ETA (Amalia, Leonardo, Pharel, Jules notamment) ne manquent pas de rappeler que tous les membres de l'organisation ne souhaitaient pas déposer les armes. Nous avons précédemment évoqué les propos très tranchés de François et d'Ilyann (supra 2.2). En matière d'arguments, si Ekaitz se situant dans une perspective historique rappelle que la lutte au Pays basque dépasse très largement l'existence d'ETA pour remonter à l'invasion de la Navarre par les Espagnols en 1512, ce sont les ex-militants d'IK (Thierry, Florian) qui sont les plus prompts à souligner la non-évolution des conditions sociopolitiques qui ont conduit une partie du Pays basque à prendre les armes. Ainsi Florian, qui est né en 1966 et a fait une longue carrière au sein d'IK, considère que :

« La seule chose qui a changé, c'est que les partis politiques sont autorisés au Pays basque sud. [...] Pour le reste, j'y vois aucun changement, aucune amélioration. [...] Mais je pense que ça va pas le faire. Ce processus de paix n'ira pas jusqu'au bout. En tous les cas, il n'ira pas jusqu'à la résolution du conflit au Pays basque. [...] Tôt ou tard, l'injustice, la négation dont on est victime va se révéler, se réveiller, je sais pas sous quelle forme de résistance [...] mais peut-être d'une autre façon, ça va se manifester d'une autre façon cette résistance. »

La persistance d'un *statut quo* structurel et l'absence de prise en compte des revendications politiques de la gauche abertzale pourraient raviver le conflit. Demeure dans cette frange de la population le sentiment d'un blocage constant opposé par les autorités gouvernementales aux revendications de la gauche abertzale ainsi que le souligne Estrella, engagée dans ETA-pm puis ETA-m. On ne regrette pas seulement de n'avoir pu instaurer une nation socialiste et basque (Lauréline, ETA) mais également, en particulier en Iparralde, l'absence de reconnaissance de la spécificité de l'identité basque, comme le souligne Xavière :

1 Il s'agit de Thierry (IK), Xavière (CAA), et parmi les anciens membres d'ETA de Florian, Ekaitz, Estrella, Jacques, Lauréline, Leonardo.

« Ma crainte - j'ai des petits-enfants - c'est que quand ils seront adolescents, ils ne verront d'autre issue que de recommencer. [...] S'ils le font c'est parce qu'il y aura rien. [...] Tout ce que j'ai dit avant : respect de mon identité, de ma langue, il y aura rien de résolu. Parce que c'est ça la base. Si le basque est en danger, ça ne sera que partie remise, ça reviendra. Si le conflit n'est pas résolu, c'est ça ou disparaître. C'est ça ou être assimilé par les Français ou les Espagnols. »

Si donc on peut s'étonner que soit encore affirmé, au sortir du désarmement et de la dissolution d'ETA, que « la situation n'a pas changé », ces discours permettent de préciser le référentiel des acteurs qui assument cette position. Loin d'avoir à l'esprit le contexte historique de la naissance d'ETA, *i.e.* le franquisme, ils se soucient plutôt de la façon dont les États français et espagnol traitent la « question basque », en termes notamment de structure des opportunités politiques¹, mais aussi concernant la possibilité d'une reconnaissance de l'identité basque sur le plan social comme en termes d'écriture de l'histoire. Pour des raisons d'appartenance organisationnelle, les anciens militants d'ETA sont davantage préoccupés de la mise en forme du récit historique du conflit, alors que ceux de l'organisation du nord (IK) paraissent plutôt l'être de la reconnaissance sociale et identitaire basque dans un État très fortement centralisé, « jacobin » comme l'est la France. Parmi les personnes rencontrées au moins, la préoccupation de reconnaissance d'une identité paraît plus marquée en Iparralde (voir Thierry) qu'en Hegoalde, alors même que les acteurs, de part et d'autre de la frontière, défendent tout autant la revendication politique du droit à l'autodétermination.

3.2 CONDITIONS D'UNE RECONCILIATION AU PAYS BASQUE

La stabilité de la situation post-conflit suppose en outre d'organiser les conditions de la réconciliation qui, dans le cas basque, semble ne pouvoir faire l'économie de la reconnaissance d'une identité, d'une revendication et de la légitimité d'une lutte. Dans un conflit ouvert, la thématique de la réconciliation suppose se demander *quand* les initiatives de rapprochement ont lieu (voir Rosoux 2015 : 572), cette question pouvant être appréhendée sous l'angle de la maturité et de la durée. Négociation et réconciliation ne peuvent être envisagées à n'importe quel moment. En matière de négociation, la théorie de la maturité (*ripeness theory*, voir Zartman 2000) intervient notamment lorsque le coût du conflit devient difficilement supportable pour toutes les parties en présence². Or cette théorie trouve également une pertinence dans un cadre post-conflit. Elle permet de comprendre quand les parties sont prêtes à prendre le risque d'un rapprochement.

Si la gauche abertzale qui partage le projet politique d'ETA, quant à la revendication d'un droit à l'autodétermination, continue d'avoir une place remarquable dans le paysage politique

1 Sur la notion de SOP, nous renvoyons ici à la vaste littérature ayant traité de ce thème (voir Eisinger 1973 : 11-12, Tilly 1978, Tarrow 1994).

2 L'administration du Pays basque consacrait, en 2006, 6,9 % de son budget à la sécurité, soit 530 millions d'euros. 260 000 agents de sécurité et gardes du corps, dont le salaire avoisine les 153 millions d'euros, sont présents sur le territoire. L'État espagnol participe en moyenne à hauteur de 11 millions d'euros annuels aux dédommagements des assurances après chaque attentat ou action violente revendiquée par ETA (voir Massey, 2010, p. 339). Du côté d'ETA, on compte une moyenne annuelle de 115 arrestations entre 1996 et 2011 de membres présumés d'ETA (chiffres du ministère de l'Intérieur). Voir aussi Abadie et Gardeazabal, 2003.

basque¹, l'appréhension par une frange de la population espagnole de la « question basque » demeure problématique. Des acteurs du champ universitaire (Alonso, Molina 2016 ; Rivera Blanco 2018), notamment de l'Université du Pays basque (tels Raúl López Romo, Luis Castells, Antonio Ribera et José Antonio Pérez), appuyés par les associations de victimes, en particulier le Collectif des Victimes du Terrorisme (COVITE), et le Parti Populaire remettent en question la notion même de « conflit » pour qualifier la situation au Pays basque au cours des dernières décennies².

Dès lors, on peut douter que soient d'ores et déjà réunies – ainsi que le soulignent également les entretiens menés – les conditions pour une stabilité pérenne au Pays basque. Les modalités selon lesquelles l'avenir peut se penser et se construire sont spécifiques : le Pays basque n'a pas connu une guerre interétatique ni une guerre civile. Le conflit a opposé un groupe armé, soutenu pendant un temps par une frange de la population, et un État voire deux États. Lorsqu'un même corps social, qu'il s'agisse de la population basque et/ou espagnole, est meurtri et déchiré, les communautés n'en doivent pas moins continuer à vivre ensemble. Ce vivre ensemble suppose une réconciliation (voir Ramsbotham *et al.* 2005 : 231-245). Cette dernière se trouve mentionnée parmi les cinq points de la feuille de route, qui a fait l'objet d'une déclaration publique à l'issue de la Conférence internationale de paix du 17 octobre 2011³. Pourtant celle-là est restée en suspens depuis. Les conditions de la remise des armes ne se sont pas non plus opérées dans ce cadre. La situation au Pays basque traduit néanmoins une configuration courante en ce que, d'une part, l'ordre du jour de la fin du cycle de la violence était dominé par des enjeux immédiats et concrets, là où la réconciliation se pose sur le long terme et implique des enjeux symboliques ainsi que de reconnaissance. D'autre part, les parties prenantes demeurent dans une logique antagoniste ainsi que les entretiens réalisés permettent de le comprendre. Notons que cette configuration est fréquente, lorsque les négociations se tiennent sous les auspices – ou la pression – de tiers extérieurs ainsi que ce fût le cas au Pays basque. Ce faisant, s'est établie et institutionnalisée, sur ce territoire, une paix négative plutôt qu'une paix positive (Galtung 1967 : 12), la première

1 Le soutien populaire à l'action et à l'existence d'ETA peut être apprécié à partir des résultats de la gauche abertzale aux élections dans la Communauté Autonome : le plus grand nombre de voix recueillies par celle-là (*i.e.* par *Herri Batasuna* (HB), *Eusko Alkartasuna* (EA), *Euskadiko Ezkerra* (EE)) était de 505 498 (respectivement 199 900, 181 175, 124 423, *i.e.* 17,47 %, 15,84 %, 10,88 %) aux élections du Parlement basque de 1986, score confirmé aux élections des Juntas Générales (assemblées générales) de 1987 où le total des voix pour les trois formations est de 381.218. On retrouve dans les années 2010 des scores électoraux comparables portés par *Bildu* et *Aralar* qui rassemblent en 2011 respectivement 273 138 et 37 220 des suffrages exprimés aux élections des Juntas Générales, c'est-à-dire respectivement 25,94 et 3,54 % des voix. Ces résultats sont confirmés l'année suivante par le score d'*Euskal Herria Bildu* (EH Bildu) aux élections du Parlement basque avec 277 923 des suffrages recueillis, représentant 25,00 % des voix. Les résultats de l'ensemble de ces scrutins sont disponibles sur le site du gouvernement basque : <http://www.euskadi.eus/elecciones/>.

2 Voir la polémique suscitée par le projet de réforme des programmes d'enseignement d'histoire au Pays basque concernant le module « Herenegun » (*El País*, 20/11/2019) et antérieurement l'article « No hubo conflicto vasco, sino totalitarismo de ETA » (*El País*, 11/03/2015). De même, les associations de victimes sont revenues en force sur le devant de la scène à la suite de l'annonce de la dissolution d'ETA, telles AVT et l'Association Catalane de Victimes des Organisations Terroristes (ACVOT) (voir *El Periódico*, 5/05/2018). AVT suggère même à ETA de réaliser sa propre autocritique (communiqué du 20/04/2018).

3 « Nous conseillons que des mesures conséquentes soient prises pour promouvoir la réconciliation, apporter reconnaissance, compensation et assistance à toutes les victimes, reconnaître le tort qui a été causé et tenter de soigner les plaies, au niveau des individus comme de la société. » (Conférence internationale de paix)

désignant une « absence de violence organisée, collective » plutôt privilégiée par les groupes dominants intéressés par la stabilité et l'ordre public. Elle comporte une hypothèse d'équilibre, partagée par peu de groupes ou de nations. La « paix positive » en revanche exclut la violence majeure mais tolère la violence occasionnelle. Ce concept serait, selon Galtung, particulièrement répandu dans les groupes défavorisés ou moins orientés vers le *statu quo* comme on l'observe également à travers les entretiens réalisés.

Le conflit entre ETA et l'État espagnol tend ainsi à se déplacer du terrain militaire vers le terrain historique, en l'occurrence vers l'élaboration de la mémoire historique, relative aux épisodes d'oppression et de violence. Le cadre est civil. Il englobe l'ensemble de la population basque plutôt simplement que l'organisation armée. Néanmoins si l'unilatéralité qui a caractérisé la fin du cycle de la violence préside également à l'élaboration du « récit de l'histoire », il sera difficile de « fermer les plaies » du Pays basque, en particulier en Hegoalde. Or « les variables sociopolitiques interagissent avec les processus de mémoire, à mesure que des mémoires plurielles émergent, deviennent hiérarchisées (et parfois réduites au silence), et jouent dans la politique » (Laroque, Reynaud 2019). La mémoire collective dépend de la socialisation et de la communication (Halbwachs 1925). La production d'un récit historique susceptible de soutenir une entreprise de réconciliation suppose la reconnaissance de la validité des voix marginales et opprimées dans la production de l'histoire (Samuel 1994 ; Argenti, Schramm 2010 : 6) ce qui ne semble pas encore aujourd'hui acquis au sein de l'État espagnol.

Au même titre que se pose la question de l'élaboration du récit historique, se dresse aussi celle de la place, non pas seulement des victimes, mais de ceux qui ont été désignés comme des terroristes et qui forment un large pan de la société basque comme le rappelle Pierre (ETA, né en 1957 et dont l'engagement remonte à la seconde moitié des années 1970) :

« Mon village, il y a 5 000 habitants. Des 5 000 habitants, 80 personnes sont passées par la prison après la mort de Franco. [...] Il y a aussi dans l'histoire des données objectives. Maintenant il y a une bataille avec les Espagnols pour ce qu'on appelle "el relato", en espagnol, c'est-à-dire l'histoire de ce qui s'est passé ici. Pour eux, ETA c'est une bande d'assassins sans tête qui a fait 500 ou 800 morts. Et nous, on peut dire : "nous, on est un pays occupé ; nous, on a eu presque 300 morts de notre côté. Il y a eu 40 000 détenus, arrestations, 10 000 personnes qui sont passées par la prison." Cette année, le gouvernement basque vient d'approuver 6 000 personnes torturées dans l'histoire. Alors si tu transposes ce type de données à la France et à l'Espagne et au nombre d'habitants, tu vas voir si c'est un problème politique ou non. Ça, c'est la différence. Ici on n'insiste pas que c'est un problème politique. [On dit] c'est un problème d'un groupe d'assassins¹. [...] Tu vois ce que ça donne [quand tu multiplies] par 20 ou 30 [pour rapporter à l'échelle de la France]. »

Quand les armes se taisent, « l'élaboration d'un contrat social digne de ce nom ne résulte pas simplement d'une négociation. Elle implique une lente progression vers une forme de réhabilitation qui semble pour certains à jamais insuffisante. » (Rosoux 2015 : 577) À l'heure actuelle, les armes ont été déposées sans que n'ait été entreprise en Espagne une esquisse de gestion « post-conflit » de la « question basque ». La construction d'un discours partagé est loin d'être amorcée tout de même que les processus « vérité », « justice » relatifs à la guerre

1
groupes d'assassins.

Tu verras si c'est un problème politique ou non et si on est un [petit]

civile en Espagne peinent à avancer (voir infra ; Rosenberg 2012) – ce qui augure mal du côté de ce qui peut être attendu concernant le conflit ultérieur au Pays basque. L'asymétrie qui caractérise l'organisation des rencontres restauratives entre auteurs et victimes du terrorisme¹ pourrait également affecter l'écriture de l'histoire contemporaine en Hegoalde. L'écriture historique d'autres conflits entre organisations gouvernementales et non-gouvernementales, comme ce fût le cas en Italie au cours de ce qui est nommé les « années de plomb », montre qu'il est rare que soit laissée la parole à l'ensemble des protagonistes du conflit plutôt que seulement à ceux qui en sont sortis apparemment vainqueurs.

L'étude des situations de post-conflit montre que les appels à la réconciliation peuvent suivre des processus partant du bas (*bottom up*), être liés à une volonté politique forte (*top down*) ou venir « de l'extérieur » (Rosoux 2015 : 569). Cependant la transformation des relations entre anciens ennemis requiert un soutien populaire *et* une réelle volonté politique. À en croire les militants rencontrés, la réconciliation est présente à l'esprit de certaines des parties prenantes, en tout cas du côté basque. Elle pourrait devenir une fin du processus. Si celui-ci entend déboucher sur une paix durable, il doit prévoir, à l'avenir, des mécanismes qui favoriseront cette réconciliation entre les communautés concernées qu'il soit question de favoriser l'oubli ou au contraire investiguer les faits passés, voire d'institutionnaliser un échange de pardon. De même des procédures judiciaires peuvent être envisagées. Sur ces deux points toutefois, si des initiatives ont émergé de la société civile, telles les rencontres entre victimes et auteurs, elles n'ont pas trouvé d'accueil institutionnel. Des rencontres restauratives ont émergé en 2014 entre victimes du conflit basque (victimes des Groupes Antiterroristes de Libération [GAL], victimes de la torture de la garde civile espagnole) et militants d'ETA². Certaines ont été institutionnalisées au début des années 2011 avec des ex-militants ayant pris leur distance avec l'organisation armée mais elles présentent des biais imposant des situations exagérément asymétriques et de repentance³. Elles ont pris fin avec l'élection à la présidence du gouvernement de Mariano Rajoy (PP). Cette asymétrie fait écho à celle qui pourrait grever le récit de l'histoire et du conflit sur le territoire basque. Au même moment que se mettaient en place ces rencontres, la présidente du Parti populaire (PP) au Pays basque, Arantza Quiroga, propose le 7 octobre 2014 de créer une commission sur la « Liberté et le vivre ensemble » au Parlement basque et de travailler de concert avec les autres partis d'Hegoalde, dont la gauche abertzale (indépendantiste). Devant le tollé suscité par sa proposition, Arantza Quiroga est contrainte de quitter la vie politique le 14 octobre.

Si la réconciliation peut, dans certains cas, s'appuyer sur des procédures judiciaires, elle rencontre concernant des faits commis par le régime franquiste au cours de la guerre civile des obstacles. La guerre civile en Espagne (1936-1939) entre républicains et nationalistes a coûté la vie à 400 000 personnes. Une large part de la population basque s'est engagée contre le régime franquiste. Les militants abertzales sont souvent issues de familles républicaines (voir Guibet Lafaye, 2002a, chap. 5) et la légitimité de leur combat s'est partiellement nourrie de la référence aux *gudariak* (« soldats ») de la guerre civile espagnole (Petithomme 2015). Or, comme le rappelle Nicolas, impliqué dans la logistique d'ETA :

« En Espagne, on passe à tabac ou on torture. Ils ont torturé des milliers de personnes. Aujourd'hui encore là on

1 Voir les compte-rendus qui en sont proposés par Pascual Rodríguez et Ríos Martín (2014).

2 En l'occurrence avec les militants d'ETA ayant pris officiellement leur distance avec l'organisation et rassemblés dans la prison de Nanclares de Oca (Álava) (*El País*, 2/05/2018).

3 Voir les analyses proposées par Pascual Rodríguez et Ríos Martín (2014) qui donnent une idée des conditions dans lesquelles se déroulent ces rencontres, et le texte de Varona Martínez (2012).

cherche au bord des routes des gens qui ont été fusillés et enterrés au bord de la route, on est en train de les chercher encore, de la guerre civile. Et qu'aucun fasciste n'a été jugé. [L'Espagne] C'est le seul gouvernement au monde où il y a eu une dictature et personne n'a été jugé. »

En effet, la loi d'amnistie adoptée le 15 octobre 1977, initialement conçue pour les délits politiques commis pendant le processus de transition, par ETA notamment, a contribué, dans les faits, à exclure toute possibilité de poursuite des crimes franquistes. Au moment de la transition qui a suivi la mort de Franco, « les partis politiques s'accordèrent pour ne pas revenir sur le passé, renonçant notamment à la poursuite judiciaire des crimes de la dictature » (Richard, Vorms 2015 : 5). En juin 2018, le président du gouvernement récemment élu, Pedro Sánchez (PSOE), envisage un projet de loi proposant la création d'une chambre spéciale du Tribunal suprême pour enquêter sur les dizaines de milliers de « disparus » dans les fosses communes de la guerre civile¹. Cette proposition s'inscrit dans la continuité de la loi dite de « mémoire historique », promulguée en octobre 2007 après trois ans de discussion. Cette loi condamne le franquisme et honore les victimes de la dictature². Soixante-dix ans auront été nécessaires à un retour critique sur l'histoire du franquisme. Celui qui devra être porté sur la situation du Pays basque, au cours des dernières décennies, risque également d'être différé.

Pourtant la reconnaissance du mal causé et subi par les *deux* parties constitue l'une des conditions d'une réconciliation et d'un apaisement social. Or la réconciliation ne s'impose pas de l'extérieur mais se construit de l'intérieur, par les acteurs concernés (Colson, Pekar Lempereur 2008 : 20), en l'occurrence par l'ensemble des parties prenantes du conflit. Elle ne peut se suffire d'un processus porté par la société civile mais dont l'un des principaux acteurs du conflit est absent, en l'occurrence l'État espagnol. Elle suppose en outre de se déployer sur place et dans la durée, c'est-à-dire sur le territoire basque et dans l'État espagnol, à travers des efforts soutenus dans le temps. Elle implique enfin d'intégrer ceux qui ont été désignés comme les radicaux, les terroristes et notamment de traiter le statut des prisonniers politiques qui demeure en suspens (voir supra).

Conclusion

Si à l'époque du désarmement d'ETA une large part de la société basque, auxquelles ont fait écho les autorités françaises et espagnoles, s'est félicitée de cette opération, la neutralisation d'un stock d'armes n'est pas nécessairement synonyme d'apaisement de toutes les tensions sur un territoire ayant connu un conflit de plusieurs décennies. Demeurent, au cœur de la « question basque », plusieurs éléments susceptibles de miner l'avenir politique du territoire comme les témoignages des anciens membres de la lutte clandestine le suggèrent. Parmi ceux rencontrés, un tiers condamne sans réserve le déroulement du « processus de paix » et un tiers s'avère fortement réservé – voire critique – le concernant (position moyenne). La valorisation du processus, par ces ex-clandestins, place en son cœur la société basque et ses acteurs³, voire l'organisation ETA, plutôt que le partenaire gouvernemental absent et, dans une certaine mesure, adverse au processus. Incontestablement, « le cheminement durable vers la paix exige une inclusion significative des acteurs bénévoles de la

1 30 000 Républicains ont été fusillés au bord des routes et déclarés « disparus » au cours de la guerre civile espagnole.

2 Sur les difficultés du retour sur le passé franquiste en Espagne aujourd'hui, voir Rozenberg, 2006, 2014.

3 En omettant voire en critiquant l'intervention des acteurs étrangers.

société civile non étatique » (Byrne *et al.* 2019). Cependant une sortie de conflit effective suppose une réelle volonté politique, y compris de la part des instances gouvernementales. Leur retrait du processus – voire les obstacles qu’elles y ont posés – entretient, parmi la frange qui fut aux avant-postes de la lutte contre l’État espagnol, une très forte défiance à son endroit, la posture à l’égard de l’État français étant plus nuancée. Le fait que l’État espagnol n’ait pas été acteur du processus de paix et n’ait pas tendu la main aux militants abertzales, y compris clandestins ainsi qu’aux prisonniers politiques, nourrit une représentation négative ainsi qu’un biais de confirmation d’acteur farouchement opposé, depuis des décennies, au mouvement abertzale comme à l’autodétermination du Pays basque. La société civile ne peut être seule actrice d’un processus de paix censé donner lieu à une situation de stabilité pérenne. L’absence de geste remarquable en faveur des détenus de la part du gouvernement espagnol pèse également sur l’avenir du processus de paix. De même, le manque d’avancée, aux yeux de la gauche abertzale, de la question basque, en l’occurrence au sud, quant à la mise en place d’un processus d’auto-détermination peut interroger sur la pérennité de ce que l’on nomme la « résolution du conflit », au motif que la seule organisation ETA s’est dissoute. Le rôle joué par le gouvernement britannique dans la sortie de crise en Irlande du nord montre qu’une implication des autorités peut garantir le « succès » d’un processus de paix.

Quoiqu’éclairante sur l’approche par la gauche abertzale de la situation post-conflit, l’appréciation de cette dernière par ceux qui sont désignés comme « les plus radicaux », *i.e.* par les anciens de la lutte armée, n’est pas prédictive de l’avenir. Leurs jugements constituent un point d’entrée éclairant mais d’autres paramètres interviennent dans la structuration et la construction de l’avenir au Pays basque. Ils sont en particulier d’ordre macrosocial, en l’occurrence institutionnel, contextuel, politique, économique et social relatif notamment aux interactions entre la société espagnole et les pouvoirs publics. En particulier la place des victimes du terrorisme sur la scène publique et politique pèse sur la situation post-conflit en Hegoalde. À titre d’exemple, la garantie du droit à la vérité, qui constitue l’un des aspects des processus de justice transitionnelle, ainsi que les conditions d’une réconciliation paraissent encore fragiles qu’il soit question des victimes, en particulier du côté des organisations clandestines et des civils (victimes des GAL, des institutions policières ou paramilitaires, victimes de torture et de mauvais traitements). Fait également débat l’écriture de l’histoire dont on peut se demander si elle retiendra l’attitude de l’État espagnol au moment du désarmement d’ETA. Si les armes ont été déposées, aucune discussion n’est amorcée sur une possible réparation des victimes non supportées par les associations les plus en vue sur la place publique espagnole et basque, telles l’Association des victimes du terrorisme (AVT), le Collectif des victimes du terrorisme en Euskadi (COVITE) et Voix contre le terrorisme. La question de l’écriture de l’histoire, fondamentale dans la possibilité d’une réconciliation des parties prenantes du conflit en Hegoalde, demeure en suspens et se trouve certainement délicate à résoudre pour nourrir une logique d’apaisement social. Si cette question présente une acuité très forte au sud, elle trouve également une indéniable réalité pour une partie des anciens militants d’IK.

Annexes

ANNEXE 1

Tableau 3 : Liste des enquêtés avec leurs caractéristiques sociodémographiques

Pseudonyme	Sexe	Année de naissance	Organisation	Génération d'entrée en militance ¹	Années de détention ²	Fonction dans l'organisation	Profession du père
Elliot	M	1941	ETA-m	<input type="checkbox"/> 1	1 an et 3 mois	Logistique ³	Ouvrier
Tanguy	M	1945	ETA-V	<input type="checkbox"/> 1	8 ans	Cadre	Employé des services comptables
Justin	M	1946	ETA-m	<input type="checkbox"/> 1	2 ans et 2 mois	Cadre	Agriculteur
Amalia	F	1946	ETA-m	<input type="checkbox"/> 1	8 ans	Logistique	Ouvrier agricole
Zachary	M	1946	ETA-m	<input type="checkbox"/> 1	-	Logistique	Employé
Estrella	F	1949	ETA-pm puis ETA-m	<input type="checkbox"/> 1	1 an	Logistique	Agriculteur
Isabella	F	1949	ETA-m	<input type="checkbox"/> 1	7 mois	Logistique	Adulte handicapé
Pedro	M	1950	ETA-m	<input type="checkbox"/> 2	11 ans	Commando, puis logistique	Militaire haut gradé
Gaya	F	1951	ETA	<input type="checkbox"/> 2	6 mois	Logistique	Agriculteur
Faysal	M	1952	ETA-m	<input type="checkbox"/> 1	4 ans	Logistique	Plombier qualifié
Iwann	M	1952	ETA-m	<input type="checkbox"/> 2	-	Logistique	Menuisier qualifié du bâtiment (menuisier)
Madeleine	F	1952	ETA-m	<input type="checkbox"/> 1	5 ans	Logistique	Ouvrier
Pantxo	M	1952	ETA-m	<input type="checkbox"/> 1	9 ans	Logistique	Boulangier
Fabienne	F	1953	ETA-pm	<input type="checkbox"/> 1	4 ans	Commando	Ouvrier du bâtiment
Adrien	M	1953	ETA-pm puis ETA-m	<input type="checkbox"/> 1	2 mois, 12 ans de déportation	Commando	Ouvrier agricole
Franck	M	1953	ETA-pm	<input type="checkbox"/> 1	-	Commando, puis logistique	Agent civil de sécurité et de surveillance (gardien d'une grande entreprise)
Ferrucio	M	1953	ETA-m	<input type="checkbox"/> 2	23 ans et 5 mois	Commando	Paysan
Amandine	F	1955	ETA-m	<input type="checkbox"/> 2	-	Logistique	Employé
Jacques	M	1955	ETA-m	<input type="checkbox"/> 1	4 ans	Logistique	Ouvrier
Idris	M	1955	ETA-pm	<input type="checkbox"/> 2	-	Commando	Agriculteur
Ilyann	M	1955	ETA-pm	<input type="checkbox"/> 1	14 ans	Logistique	Employé
Leonardo	M	1955	ETA-pm	<input type="checkbox"/> 2	1 an	Commando	Employé
Pharel	M	1955	ETA	<input type="checkbox"/> 4	16 mois	Logistique	Ouvrier

1 γ 1 : intégration avant le franquisme (avant 1975) ; γ 2 : intégration pendant la transition (entre 1975-1982) ; γ 3 : intégration dans ETA-m (après 1982, *i.e.* après la scission et l'élection du gouvernement socialiste) ; γ 4 : intégration dans les années 1990 et après.

2 Ces années ne correspondent pas toujours aux années de condamnation. Pour certains protagonistes, l'indication du nombre d'années de détention est indicative car le chiffre exact est identifiant dans les organisations où ils ont été peu nombreux.

3 La « logistique » consiste aussi bien dans le déplacement des personnes et des moyens militaires, la récupération de moyens financiers et militaires, le recrutement des militants, l'hébergement. Pour des raisons d'anonymat, il est délicat de préciser les tâches auxquelles s'adonnaient réellement les enquêtés au sein de l'organisation.

Thibault	M	1956	ETA-pm puis ETA-m	<input type="checkbox"/> 1	1 an	Logistique	Chef de petite entreprise
Mathieu	M	1956	ETA-m	<input type="checkbox"/> 3	22 ans et demi	Commando	Fonctionnaire
Carlito	M	1957	ETA-m	<input type="checkbox"/> 2	3 mois	Logistique	Employé d'industrie
Jaad	M	1957	ETA-m	<input type="checkbox"/> 1	3 ans	Logistique	Agriculteur
Pierre	M	1957	ETA-pm	<input type="checkbox"/> 2	7 ans	Commando	Technicien commercial (représentant d'outillage)
Elodie	F	1958	ETA-pm	<input type="checkbox"/> 2	18 mois	Logistique	Boulangier
Laureline	F	1958	ETA-m	<input type="checkbox"/> 2	-	Logistique	Chef d'entreprise
Benoît	M	1959	ETA-pm	<input type="checkbox"/> 2	10 jours	Logistique	Ouvrier
Jayden	M	1959	ETA-m	<input type="checkbox"/> 3	1 an	Logistique	Carrossier d'automobiles qualifié
Julien	M	1960	ETA-m	<input type="checkbox"/> 2	2 ans et demi	Cadre, logistique	Commerçant
Rémy	M	1961	ETA-m	<input type="checkbox"/> 3	14 ans	Commando	Agriculteur
Louisa	F	1963	ETA-m	<input type="checkbox"/> 2	-	Logistique	Ouvrier
Nicolas	M	1963	ETA	<input type="checkbox"/> 3	6 ans et demi	Logistique	Chaudronnier
Jules	M	1963	ETA	<input type="checkbox"/> 3	5 ans	Cadre	Secrétaire maritime
Ekaitz	M	1964	ETA-m	<input type="checkbox"/> 3	1 an	Logistique	Menuisier
François	M	1964	ETA-m	<input type="checkbox"/> 3	8 ans	Commando	Professeur
Isée	F	1964	ETA-m	<input type="checkbox"/> 2	23 ans	Commando	Ébéniste
Xavier	M	1965	ETA	<input type="checkbox"/> 3	8 ans	Logistique	Employé
Jovani	M	1966	ETA-m	<input type="checkbox"/> 3	22 ans	Commando	Employé de commerce
Elikia	F	1971	ETA	<input type="checkbox"/> 4	3 ans	Logistique	Chef de petite entreprise
Etan	M	1971	ETA	<input type="checkbox"/> 4	3 ans	Logistique	Charpentier
Dimitri	M	1973	ETA	<input type="checkbox"/> 4	18 ans	Logistique	Conducteur d'engin lourd de levage (grutier)
Martial	M	1975	ETA	<input type="checkbox"/> 4	1 an (en attente de jugement)	Cadre	Boucher
Blandine	F	1971	ETA	<input type="checkbox"/> 4	4 ans	Logistique	Chef de petite entreprise
Ianis	M	1979	ETA	<input type="checkbox"/> 4	6 ans	Commando	Ingénieur
Inola	F	1980	ETA	<input type="checkbox"/> 4	3 mois	Logistique	Agriculteur
Sandrine	F	1981	ETA	<input type="checkbox"/> 4	3 ans	Logistique	Employé de l'industrie
Jérôme	M	1981	ETA	<input type="checkbox"/> 4	3 ans	Logistique	Médecin
Mona	F	1982	ETA	<input type="checkbox"/> 4	13 ans	Commando	Concierge
Elyana	F	1984	ETA	<input type="checkbox"/> 4	5 ans	Logistique	Ouvrier de l'élevage (apiculteur)
Vicenzo	M	1962	Mouvance d'ETA	-	1 an	Logistique	NR
Flavien	M	1966	Mouvance d'ETA	-	22 mois	Logistique	Employé des services bancaires
Assya	F	1979	Mouvance	<input type="checkbox"/> 4	3 mois	Logistique	Bûcheron

			d'ETA				
Tanya	F	1944	IK logistique	<input type="checkbox"/> 1	-	Logistique	Commis de restaurant (garçon de café)
Maud	F	1953	IK logistique	<input type="checkbox"/> 2	-	Logistique	Agriculteur
Frédéric	M	1953	IK	<input type="checkbox"/> 1	plus de 10 ans	Cadre, commando	Couvreur qualifié (charpentier)
Alexis	M	1957	IK politique	<input type="checkbox"/> 2	6 mois	Cadre	Agriculteur
Nicolo	M	1957	IK	<input type="checkbox"/> 3	10 mois	Commando	-
Grégoire	M	1961	IK	<input type="checkbox"/> 2	plus de 10 ans	Cadre, commando	Gendarme
Patxi	M	1961	IK	<input type="checkbox"/> 2	5 ans	Logistique	Conducteur qualifié d'engins de chantiers du bâtiment (conducteur de bulldozer)
Thierry	M	1962	IK	<input type="checkbox"/> 2	1 an et demi puis gracié	Commando	Conducteur livreur (livreur de pommes de terre)
Paul	M	1963	IK	<input type="checkbox"/> 2	6 ans et trois mois	Commando	Agriculteur
Laure	F	1963	IK	<input type="checkbox"/> 2	9 mois	Commando	Agriculteur
Florian	M	1966	IK	<input type="checkbox"/> 2	4 ans et huit mois	Commando	Conseiller technique agricole
Nahil	M	1968	IK	<input type="checkbox"/> 3	6,5 ans	Commando	Ouvrier
Xavière	F	1960	Commandos Autonomes Anticapitalistes	<input type="checkbox"/> 2	-	Logistique	Maçon qualifié

ANNEXE 2

Euskadi Ta Askatasuna

ETA voit le jour en décembre 1958 lors d'une réunion à Deba (Guipúzcoa) d'étudiants basques participant au magazine *Ekin* (Madariaga, *Punto y Hora in Euskal Herria*, 13 juillet 1984, n° 357, p. 8). Néanmoins le groupe ne devient public qu'en 1959. L'organisation est connue pour l'attentat dans lequel Luis Carrero Blanco, chef du gouvernement franquiste, trouva la mort le 20 décembre 1973 mais également pour l'explosion d'une voiture piégée dans le parking souterrain du centre commercial Hipercor de Barcelone, le 19 juin 1987. Parmi les figures célèbres d'ETA et de l'appareil militaire, on retiendra les noms de Julen Madariaga, José Miguel Beñaran Ordeñana, dit *Argala*, de Domingo Iturbe Abasolo, dit *Txomin* (Txomin Iturbe) mais aussi de Mikel Garikoitz Aspiazu Rubina (alias Txeroki, alias *Arrano*), de Mikel Albizu Iriarte (alias Mikel *Antza*), de María Dolores Katarain (alias *Yoyes*) et de María Soledad Iparraguirre (alias *Anboto*). Un cessez-le-feu définitif a été déclaré par l'organisation le 21 octobre 2011. Le désarmement de celle-ci a commencé en avril 2017. ETA s'est dissoute le 3 mai 2018.

Iparretarrak

Iparretarrak (IK) rassemble des militants du Pays basque nord ayant choisi d'autonomiser leur lutte eu égard à celle menée au sud par ETA. IK voit le jour le 11 décembre 1973 avec une action contre une entreprise refusant un syndicat à ses salariées. Parmi ses membres les plus connus, on peut citer Philippe Bidart, Xan Marguirault et Gabriel Mouesca. Les principales actions d'IK visaient les symboles de l'État (police, gendarmerie, perceptions) ainsi que la promotion de l'immobilier et du tourisme sur la côte basque. On peut ainsi évoquer une opération commando contre une patrouille de gendarmerie en juin 1983, un attentat contre le comité de tourisme de Biarritz, en novembre 1988 ainsi que l'attentat contre le Mac Donald's de Saint-Jean-de-Luz, le 29 mai 1997. L'arrestation de Philippe Bidart le 20 février 1988 ne signe pas la fin des actions du groupe qui revendique un dernier attentat en avril 2000.

Commandos Autonomes Anticapitalistes

Les Commandos Autonomes Anticapitalistes (CAA) voient le jour au pays basque en 1976. Leur conception de la lutte consiste à venir en soutien renforcé des mouvements ouvriers et populaires. Progressivement toutefois les CAA réalisent des actions armées contre les forces de l'ordre en soutien à la répression qui s'abat sur ETA. En 1979, des divergences naissent au sein des CAA entre les militants acceptant de suivre la ligne et l'alternative KAS (Coordination Socialiste Patriote/Abertzale) et ceux défendant le principe de l'autonomie, non seulement dans les actions menées, mais également au plan idéologique. Avec ETA-m, les CAA prennent pour cible les entreprises sous-traitantes, contractées pour le projet de centrale nucléaire à Lemoiz. L'exécution le 23 février 1984 d'Enrique Casas Vila, sénateur socialiste, candidat aux élections en Guipúzcoa et pièce maîtresse dans la coordination paramilitaire d'extrême droite des Groupes antiterroristes de libération (GAL), constitue l'action la plus remarquable des CAA. Néanmoins le commando auteur de l'attentat et réfugié au Pays basque nord est pris dans une embuscade le 22 mars 1984 à Pasajes où quatre de ses membres sont tués. Cette liquidation signe la fin des Commandos Autonomes.

Références

- Abadie A. et J. Gardezabal (2003), « The Economic Costs of Conflict : A Case Study of the Basque Country », *American Economic Review*, 93, p. 113-131.
- Alonso M. et F. Molina (2016), « Historical narratives, violence and nation. Reconsidering “The Basque conflict” », in Leonisio Calvo Rafael, Fernando Molina et Diego Muro (dir.), *ETA's Terrorist Campaign From Violence to Politics, 1968-2015*, Londres, Routledge.
- Argenti N. et K. Schramm (eds.) (2010), *Remembering Violence: Anthropological Perspectives on Intergenerational Transmission*, New York, Berghahn Books.
- Bar-Siman-Tov Y. (1994), « The Arab-Israeli Conflict: Learning Conflict Resolution », *Journal of Peace Research*, 31, 1, p. 75-92.
- Bourdieu P. (1986), « L'illusion biographique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 62/63, p. 69-72.
- Byrne S., T. Matyók, I. M. Scott et J. Senehi (eds.) (2019), *Routledge Companion to Peace and Conflict Studies*, Londres, Routledge.
- Carranza-Franco F. (2019), *Demobilisation and Reintegration in Colombia : Building State and Citizenship*, Londres, Routledge.

- Casanova Alonso I. (2007), *ETA 1958-2008. Medio siglo de historia*, Tafalla (Navarre), Txalaparta.
- Colson A. et A. Pekar Lempereur (2008), « Un pont vers une paix durable. Réconciliation et médiation post-conflit au Burundi et en République démocratique du Congo », *Négociations*, 9, 1, p. 13-28.
- Cousens E. M., Chetan Kumar et Karin Wermester (eds.) (2001), *Peacebuilding as Politics : Cultivating Peace In Fragile Societies*, Boulder (CO), Lynne Rienner.
- Descamps F. (2001), *L'historien, l'archiviste et le magnétophone. De la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France.
- Duclos N. (dir.) (2010), *L'adieu aux armes ? Parcours d'anciens combattants*, Paris, Khartala.
- Dupont C. (1982), *La Négociation. Conduite, théorie, applications*, Paris, Dalloz.
- Eisinger P. K. (1973), « The Conditions of Protest Behavior in American Cities », *American Political Science Review*, 67, p. 11-28.
- Galtung J. (1975), « Peace Research: Science or Politics in Disguise? », *Internationale Spectator*, vol. 21, n° 19, 1967, p. 1573-1603.
- Guibet Lafaye C. (2020a), *Un conflit au Pays basque : regards des militants illégaux*, Bruxelles, Peter Lang.
- Guibet Lafaye C. (2020b), « Violence politique au Pays basque : la fin d'un conflit ? », *Eusko Ikaskuntza - Revista Internacional de Estudios Vascos*.
- Guibet Lafaye C. (2020c), « Militantes clandestines dans le conflit armé basque », *Champ pénal/ Penal field* [En ligne], vol. 19, <https://journals.openedition.org/champpenal/11572>.
- Guibet Lafaye C. (2020d), « Chronologies du conflit armé au Pays basque », archives ouvertes HAL. (hal-02521454)
- Halbwachs M. (1994), *Les cadres sociaux de la mémoire* [1925], Paris, Albin Michel.
- Krause K. (1987), « Conflict Management, Arms Transfer, and the Arab-Israeli Conflict », Gabriel Ben-Dor et David B. Dewitt (eds.), *Conflict Management in the Middle East*, Lexington (KY), Lexington Books, p. 209-238.
- Krause K. (1990), « Constructing Regional Security Regimes and the Control of Arms Transfers », *International Journal*, 45, 2, p. 386-423.
- Kuenne R. L. (1989), « Conflict Management in Mature Rivalry », *Journal of Conflict Resolution*, 33, 3, p. 554-566.
- Larocque F. et A.-M. Reynaud (2019), « *Dealing with Difficult Pasts: Memory, History and Ethics*: Introduction », *Les ateliers de l'éthique / The Ethics Forum*, 14, 2, 4-19.
- Massey J. (2010), *ETA histoire secrète d'une guerre de cent ans*, Paris, Flammarion.
- Mitchell C. R. (1981), *The Structure of International Conflict*, New York, St. Martin's.
- Petithomme M. (2009), « L'évolution des attitudes et du vote nationaliste au Pays Basque espagnol depuis la transition démocratique (1978-2008) », *Pôle Sud*, 2, 31, p. 103-128.
- Ramsbotham Ol., T. Woodhouse et H. Miall (2005), *Contemporary Conflict Resolution*, Cambridge, Polity Press.
- Richard É. et C. Vorms (2015), « Les historiens pris dans les conflits de mémoire », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 127, 3, p. 3-12.
- Rivera Blanco A. (dir.) (2018), *Naturaleza muerta. Usos del pasado en Euskadi después del terrorismo*, Saragosse, Presses de l'Université de Saragosse.
- Rosoux V. (2015), « Réconciliation post conflit : à la recherche d'une typologie », *Revue internationale de politique comparée*, 22, 4, p. 557-577.
- Rozenberg D. (2006), « Le "pacte d'oubli" de la transition démocratique en Espagne », *Politix*, 2, 74, p. 173-188.

Rozenberg D. (2014), « La mémoire du franquisme dans la construction de l'Espagne démocratique », *Témoigner. Entre histoire et mémoire*, 117. <<http://journals.openedition.org/temoigner/682>>.

Samuel R. (1994), *Theatres of Memory: Past and Present in Contemporary Culture*, Londres, Verso.

Simmel G. (1999), *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation* [1908], Paris, Presses Universitaires de France.

Stein J. G. (1987), A Common Aversion to War : Regime Creation by Egypt and Israel as a Strategy of Conflict Management, in Gabriel Ben-Dor et David B. Dewitt (eds.), *Conflict Management in the Middle East*, Lexington (KY), Lexington Books, p. 59-77.

Tanner S. (2010), Le milicien "recyclé". Regard sur l'expérience de reconversion de quatre anciens membres de bandes armées serbes, in Nathalie Duclos (éd.), *L'adieu aux armes ? Parcours d'anciens combattants*, Paris, Khartala, p. 233-263.

Tarrow S. (1994), *Power in Movement. Social Movements, Collective Action and Politics*, Cambridge, CUP.

Tilly C. (1978), *From Mobilization to Revolution*, Londres, Addison-Wesley Publishing Company.

Tubiana M., M. Berhocoirigoin et J. N. Etcheverry (2016), « La société civile a pris ses responsabilités et a déclenché le démantèlement de l'arsenal militaire de l'ETA. Opération policière en cours pour entraver cette initiative ! », *Mediabask*, 16/12/2016. <https://mediabask.naiz.eus/media/asset_publics/resources/000/349/155/original/Communique_personnalite_s.pdf>.

Varona Martínez G. (2012), « Justicia restaurativa en supuestos de victimación terrorista: hacia un sistema de garantías mediante el estudio criminológico de casos comparados », *Eguzkilore*, San Sebastián, 26, p. 201-245.

Zartman W. (2000), Ripeness: The Hurting Stalemate and Beyond, in P. Stern et D. Druckman (ed.), *International Conflict Resolution after the Cold War*, Washington, National Academy Press, p. 225-250.